



# LE VERNERIAUD

Bulletin trimestriel d'information municipal

4<sup>ème</sup> trimestre 2013 - N°65

## JARDINS DE COCAGNE AU VERNET : SOUTENEZ, CLIQUEZ !!!

([www.carrefour.fr](http://www.carrefour.fr))

Vous l'avez sûrement remarqué : depuis plusieurs semaines, les travaux d'implantation **du verger de Cocagne, solidaire et biologique (norme AB)**, porté par la Communauté d'agglomération VVA et consolidé par le Conseil Régional d'Auvergne, ont commencé au « Beaudchet » ...

Soutenu également par plusieurs mécènes\*, dont la **Fondation Carrefour** et l'hypermarché local du même nom, l'**association Jardins de Cocagne** participe au concours national des 50 ans Carrefour.

**Objectif** : décrocher un des premiers prix afin de faciliter le développement de ce généreux projet **créateur d'emplois**.

Cette compétition nécessite que les internautes du **Vernet** (et d'ailleurs !) votent pour le projet qui les séduit le plus....celui du Beaudchet !!!

Chaque habitant peut donc voter gratuitement, tous les jours, **jusqu'au 22 octobre** pour son projet favori...

**PLAQUETTES DISPONIBLES EN MAIRIE – FAITES LE SAVOIR AUTOUR VOUS**

*Pour Voter :*

- Se rendre sur le site : [www.carrefour.fr](http://www.carrefour.fr)
- Cliquer sur le bandeau central « projet solidaire »
- Cliquer en haut à gauche, choisir "Cusset"
- (le classement se fait par canton)
- Puis cliquer sur "je vote"
- S'inscrire (la première fois)
- Votre vote sera donc pris en compte.



ALEXANDRE REYNAUD  
*Chef de projet*

JARDINS DE COCAGNE - PAYS VICHY-AUVERGNE  
MAISON BARGOIN - 03250 ARRONNES  
Tél. : 04 70 41 88 12 Mob : 06 37 74 18 76  
Mail : [vergercocagne.vva@sfr.fr](mailto:vergercocagne.vva@sfr.fr)

**Tous les jours, vous pouvez ainsi vous reconnecter et voter !**

**Nous comptons sur vous !**

\* GRDF, Fondation MACIF, Fondation Léa Nature

### Hygiène publique

Les détenteurs d'animaux sont tenus d'empêcher ces derniers d'effectuer leurs besoins sur la voie et les espaces publics.

Quand vous promenez votre chien, vous devez donc posséder sur vous le matériel nécessaire en vue de ramasser les déjections.

C'est simplement un acte de civisme et de respect d'autrui,

Il en est de même pour les aboiements intempestifs, véritables nuisances sonores

### TRAVAUX

**Rue de Cusset** : Trottoirs et voie réalisés. La rue du cimetière est terminée. L'impasse de Cusset et de la grand cour sont en cours de finition. Le plateau place Marcel Guillaumin sera réalisé pendant les vacances scolaires afin d'éviter le changement du ramassage scolaire. La peinture et la pose des plots et des barrières de sécurité piétons tout au long de la voie clôturera l'ensemble des travaux de cette rue.

**Rue de la chapelle** : Le caniveau central est posé. Les trottoirs doivent être réalisés mi octobre avec la couche de roulement en suivant.

**Mairie** : Finition de l'entrée et pose des pavés pour l'esplanade d'ici à la fin du mois d'octobre. La salle des mariages est en cours de rénovation par nos services techniques.

**Local technique** : Fondations terminées. La dalle est prévue courant octobre afin d'installer la charpente et la toiture durant le mois de novembre en fonction de la météo.

### EXPOSITIONS - Salle Robert DEVAUX

Exposition de Mme BRUNET : 26 octobre au 3 novembre  
Exposition Foyer de vie : 6 au 10 décembre

### REPAS DES AINES

Le dimanche 17 novembre à partir de 12h au Complexe Gabriel Péronnet se déroulera le traditionnel repas des aînés offert par le CCAS et la commune. Les personnes âgées d'au moins 65 ans et leur conjoint intéressés peuvent se faire inscrire en mairie dès maintenant et **jusqu'au 13 novembre**.

### REVISION DES LISTES ELECTORALES

La révision des listes électorales est en cours et se terminera le 31 décembre. Les personnes nouvellement installées sur la commune sont invitées à se présenter en Mairie munies des pièces justificatives de domicile et d'état civil.

Toute personne qui ne peut se présenter elle-même à la mairie, peut adresser sa demande par correspondance sous pli recommandé, accompagné des pièces justificatives requises, ou se faire représenter par un tiers dûment mandaté.

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

### **OCTOBRE**

**19** : Concert « La Mauvaise Herbe » chansons françaises - Comité des fêtes - Complexe G. Péronnet

### **NOVEMBRE**

**03** : Bourse aux jouets – Club des propulsions du Vernet – Complexe G. Péronnet

**09** : soirée – ESV Football – Complexe G. Péronnet

**16** : La Salamandre - Le Vernet Sports et Nature - Complexe G. Péronnet

**17** : repas des anciens – complexe G. Péronnet

**30** : concours de belote – Société de chasse – complexe G. Péronnet

### **DECEMBRE**

**01** : loto – Verger du Vernet – complexe G. Péronnet

**07** : loto en soirée – Ass. Parents école M. Guillaumin – complexe G. Péronnet

**19** : spectacle de Noël pour les enfants de l'école et / ou de la commune – 17 heures – complexe G. Péronnet

## ETAT CIVIL

### Naissances :

RAGOT Juliette née le 22 septembre 2013 à VICHY

GOUTORBE Lowen né le 25 septembre 2013 à VICHY

### Mariages :

Jean-Luc BONNABAUD et Ana PULIDO le 28 septembre 2013

### Décès :

M. Alphonse NOURRISSAT le 26 juillet 2013, 93 ans

Mme Monique BECK née FRAYÈRE le 31 juillet 2013, 78 ans

M. Michel CANDA le 31 août 2013, 58 ans

Mme Marie RELIN née CHEVALIER le 8 septembre 2013, 98 ans

Mme Marie-Rose DISLERS née TEISSANDIER le 16 septembre 2013, 92 ans

**Samedi 19 octobre CONCERT chansons françaises, reprises de standards, musique traditionnelle (pays de l'est...) avec « La Mauvaise Herbe » organisé par le comité des fêtes**  
Hugues Rambier auteur compositeur au chant et à la guitare  
Magali Gord à l'accordéon et au chant  
Clément Daniel au violon  
Et Benoît Roch à la contrebasse (l'enfant du pays !) - Entrée 5 €

## ECOLE MARCEL GUILLAUMIN

### UNE RENTREE SCOLAIRE SELON LES NOUVEAUX RYTHMES

L'école MARCEL GUILLAUMIN, sous la direction de Mme HERVIER, accueille cette année 159 enfants répartis en 7 classes. La mise en place des nouveaux rythmes scolaires prévoit 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées au lieu de huit précédemment, une durée maximale d'enseignement de 3 heures 30 par demi-journée et de 5 heures 30 par jour.

Les horaires des périodes d'enseignement sont donc :

Lundi et Jeudi : 8h30 / 11h30 et 13h30 / 15h45

Mardi et Vendredi : 8h30 / 11h30 et 13h30 / 15h30      Mercredi : 8h30 / 12h

En fin de période d'enseignement obligatoire du soir (15 h30 ou 15 h 45), les élèves ont trois possibilités:

- 1 - Quitter l'école sous la responsabilité de leurs parents,
- 2 - Participer aux activités pédagogiques complémentaires (pour ceux inscrits), en petits groupes, dispensées par un enseignant. (Remplacement de l'aide personnalisée) à raison d'une heure par semaine. (le mardi ou le vendredi)
- 3 - Participer au temps d'activités périscolaires (T.A.P.) pour ceux qui sont inscrits, temps éducatif qui leur permet de participer à des activités diverses dispensées par les animateurs de la commune, des enseignants volontaires ou des intervenants extérieurs.

Le Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) qui permet de prolonger la présence des enfants jusqu'à 16h30 est un temps à gestion totalement communale placé en prolongement du service public de l'Education, il n'est pas obligatoire mais vise à favoriser l'égal accès de tous les enfants à des activités ludiques, culturelles et sportives.

Yann RAOUL, Directeur des activités périscolaires est le principal interlocuteur pour les parents, il a la responsabilité de coordonner et planifier les activités des animateurs ainsi que d'assurer le respect du règlement intérieur.

Chaque semaine, pour la semaine suivante les parents inscrivent leur enfant sur des activités proposées et s'engagent à les maintenir régulièrement sur les quatre jours dans un souci de continuité éducative et de bon fonctionnement du groupe.

Le Directeur rend compte régulièrement en Mairie du fonctionnement de la structure et de tout manquement possible au respect du règlement intérieur approuvé par les parents lors de l'inscription.

### Point sur les autres services assurés par la commune :

Cantine scolaire : fonctionnement en deux services à partir de 11h30.

Malgré les efforts constants des personnels, trop d'enfants encore chahutent et ne respectent pas les règles de bonne conduite applicables en restaurant scolaire et perturbent ainsi le bon déroulement de la pause repas de l'ensemble des enfants.

Sur décision de Monsieur Le Maire, les noms des enfants non respectueux au règlement seront désormais transmis en Mairie afin que les parents soient prévenus par courrier du comportement inacceptable de leur enfant.

Un suivi sera mis en place et si aucune amélioration du comportement n'est constatée, une exclusion temporaire ou définitive pourra être envisagée.

Rappelons que la restauration scolaire est un service public à caractère social et facultatif dont la participation financière communale est très importante. A ce titre, aucune perturbation au bon déroulement du service ne pourra être désormais tolérée.

Accueil Périscolaire payant : le matin à partir de 7h20 et le soir au-delà de 16h30 et jusqu'à 18h30.

Garderie communale du mercredi : fonctionnement de 12h à 18h30, repas compris.

Inscription mensuelle en Mairie. Tarif journalier 6€

Participation moyenne entre 25 et 30 enfants chaque mercredi.

